



FORMULAIRE ENTENTE
EQUIPES DE « JEUNES, SENIORS, VETERANS et EQUIPES FEMININES »
POUR LES CLUBS ENGAGES EN COMPETITIONS DEPARTEMENTALES
SAISON 2018/2019

Règlementation en vigueur :

- Article 16.1 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

Les dispositions précisées à l'article 39 Bis des Règlements Généraux de la FFF concernant les ententes des clubs sont applicables sur le territoire de la Ligue.

- Article 16.3 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

Les ententes sont annuelles, renouvelables et doivent obtenir au minimum 15 jours avant le début de la phase du championnat concerné, l'accord écrit du Comité de Direction de la Ligue (entente en compétitions de Ligue) ou du District concerné (entente en compétitions de District).

- Article 16.4 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

Une entente seniors ayant obtenu sportivement le droit d'accéder à la D2, ne pourra en aucun cas y participer la saison suivante, même en cas de fusion intervenue en cours de saison entre les clubs constituant l'entente.

- Article 16.6 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

Lors de la constitution ou du renouvellement d'une entente, les clubs membres doivent préciser lequel sera « leader » ou « support » de ladite entente.

Le club « leader » ou « support » sera l'interlocuteur unique de la Ligue, notamment en matière d'amendes infligées au titre de cette équipe, des frais d'arbitrage non réglés, de droits d'engagements ou autres.

- Article 16.7 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

Lorsque l'entente ne sera pas renouvelée ou renouvelable, les droits sportifs seront conservés par le club déclaré « leader » ou « support » de l'équipe en entente.

CATEGORIE(S) et EQUIPES CONCERNEE(S) :

DENOMINATION DE L'ENTENTE :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
E	N	T	.																

Ne compléter que les cases blanches ci-dessus.

LIEU DES RENCONTRES (PRECISEZ LE STADE) :



**FORMULAIRE ENTENTE
EQUIPES DE « JEUNES, SENIORS, VETERANS et EQUIPES FEMININES »
POUR LES CLUBS ENGAGES EN COMPETITIONS DEPARTEMENTALES
SAISON 2018/2019**

	NOM DU CLUB	N° AFFILIATION	SIGNATURE DU PRESIDENT	CACHET DU CLUB
CLUB SUPPORT (CLUB N°1)				
CLUB N°2				
CLUB N°3				
CLUB N°4				

* Si l'entente concerne plus de 4 clubs, rajoutez un tableau supplémentaire sur papier libre.